



Avoriaz, le 16 octobre 2020

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA**  
**DU LUNDI 24 AOUT 2020**  
**Office de Tourisme – 44, promenade du Festival**  
**74 110 AVORIAZ**

*La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.*

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Guy DION.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Madame VERDIE Dzénita et Monsieur FILLON Pierre se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Exposé du Président.
2. Point réseau TV-Internet.
3. Discussion du projet de budget 2020/2021 et vote de la **Résolution 1** « vote du budget 2020/2021 ».
4. Questions diverses.

**Pièces-jointes :**

Annexe 1 : Projet de budget 2020-2021.

Annexe 2 : Notice explicative du budget.

Annexe 3 : Présentation projetée en séance.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ALDA:  
[alda-avoriaz.eu](http://alda-avoriaz.eu)

*(Onglet Documents ⇨ Documents officiels).*

***Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.***

Mr DION ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme Aube MARULLAZ, Première Adjointe au Maire de la Commune de Morzine-Avoriaz.

Mr FILLON interpelle le Président en déclarant vouloir déposer une motion qui concerne le sujet du réseau internet.

Mr DION confirme à ce dernier que ce sujet sera largement abordé au cours de la séance.

## 1/ Exposé du Président :

Mr DION déclare en préambule que le ton de son exposé du jour sera très certainement moins serein et optimiste que celui qu'il avait pu produire à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire ALDA d'août 2019 qui avait été conduite dans un contexte de croissance pour Avoriaz.

Mr DION poursuit en informant les membres que le budget présenté ce jour a été construit en tenant compte du contexte sanitaire actuel et des projections de retombées économiques plutôt maussades relatives à la saison hivernale 2020-2021 (dans l'ordre des moins 20% selon les études déjà effectuées). Ainsi le budget d'investissement initialement construit a dû être révisé et la quasi intégralité de son contenu abandonnée.

Mr DION indique que des discussions sont en cours sur les sujets de l'hôtel du Téléphérique et de l'aménagement de la place Jean Vuarnet. Un groupe de travail a été constitué par le promoteur. Ce collège intègre la Mairie, la SERMA, le groupe PVCP, les copropriétés avoisinantes et l'ALDA. Une nouvelle rencontre s'est déroulée ce jour et le sujet de la nouvelle télécabine qui doit remplacer le télésiège du Plateau a aussi été discuté et plus particulièrement sa fonction de transport piétonnier.

Concernant le réseau internet :

- Mr DION rappelle que la mission de l'ALDA était de déployer l'infrastructure fibre optique horizontale de la station jusqu'aux pieds d'immeubles et il déclare que ce maillage sera normalement complètement terminé avant la fin de l'année.
- Mr DION indique qu'une information sera conduite pendant la séance pour faire part des échanges qui ont eu lieu entre le SYANE, l'ARCEP, la Mairie et l'ALDA.

Mr DION ayant achevé son exposé, il propose à l'Assemblée d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour et d'entamer la séance par le vote du budget.

## 3/ Discussion du projet de budget 2020/2021 et vote de la Résolution 1 « vote du budget 2020/2021 »

### **A. Clôture de l'exercice 2019-2020**

Mr DION annonce un résultat d'exercice estimatif de - 64 244 €.  
Le résultat budgété était de - 40 424 €.

RECETTES		BUDGET 2019 - 2020	Estimation fin septembre 2020
Cotisation ALDA		1 117 859	1 117 859
Cotisation ARIETIS		12 434	12 434
PK Falaise et Proclou		3 440	3 440
PK Plateau		3 655	3 655
Hôtel MIL 8 (cotisation + contribution fibre)		14 534	14 534
Autres recettes		96 392	82 944
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 248 313</b>	<b>1 234 866</b>
DEPENSES			
ACHATS		89 150	78 358
TRAVAUX FOURNITURES		488 600	535 649
SALAIRES / CHARGES SOCIALES		586 040	552 133
DIVERS	Dont amortissements : 87 621 € à fin 09	124 947	132 970
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 288 737</b>	<b>1 299 110</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 40 424</b>	<b>- 64 244</b>

Mr DION présente les investissements réalisés au cours de l'exercice 2019-2020 (Présentation des deux tableaux ci-dessous) :

ACCUEIL	budget	réel	Durée amortissement
Parc radio à remplacer en partie et à conforter	8 319 €	8 319 €	5 ans
Logiciel de gestion transport de personnes	19 200 €	21 120 €	5 ans
Matériel informatique	2 000 €	3 019 €	5 ans
Golfette		4 800 €	5 ans
ETUDES			
Analyse complémentaire remontée plateau - CITEC		1 920 €	3 ans

Mr DION indique à l'Assemblée que l'association a acquis une golfette électrique et a mandaté le cabinet CITEC pour mener une étude complémentaire relative au projet de remplacement du télésiège du Plateau par un système de télécabines. Ces deux dépenses n'avaient pas été budgétées.

RESEAU TV INTERNET	budget	réel	Durée amortissement
Contrôle accès tête de réseau	1 600 €	1 573 €	5 ans
Serveurs	64 938 €	64 938 €	5 ans
Déploiement tête de réseau GPON	46 291 €	46 631 €	5 ans
Poursuite déploiement horizontal GPON	30 000 €	37 272 €	10 ans
SERVICES PUBLICS			
Rénovation toiture HF1	18 000 €	20 075 €	20 ans
Portes sortie haute Multivacances		7 860 €	5 ans
Rénovation toiture coursive publique Fontaines Blanches		53 975 €	20 ans
INVESTISSEMENTS 19/20	budget	réel	FIBRE
	114 057 €	187 599 €	83 903 €

Mr DION rappelle que l'ALDA est propriétaire des passages publics et que certains travaux ont dû être accomplis au cours de cet exercice. Certains d'entre eux n'avaient pas été budgétés. Mr DION regrette que l'ALDA doive assumer ces dépenses relatives à l'entretien des coursives publiques mais il explique que l'Association ne peut s'en exonérer sachant que ses obligations contractuelles sont intégrées aux conventions de servitude liant l'ALDA avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

## B. Projet de budget 2020-2021 :

### Les options retenues :

- I. Appliquer une cotisation de **4,30 €/m<sup>2</sup> identique à celle de l'exercice 2019-2020** :  
Mr DION rappelle que les contextes sanitaires et économiques ont été pris en compte dans la construction de ce budget et que par voie de conséquence, le budget d'investissement relativement ambitieux qui avait été envisagé a dû être mis en suspens.
- II. Proposer un résultat déficitaire de 54 607 € (dont amortissements 130 326 €) :
  - ✓ Stabilité des dépenses courantes.
  - ✓ Des investissements réseau maîtrisés pour sécuriser le service (8K€)

### Les postes de dépenses demeurent stables hormis :

- I. **Charges de personnel** : + 13 760 € (sur l'intégralité des services)
  - ✓ Effectif constant.
  - ✓ Ancienneté du personnel et saison hivernale 2021 allongée de une semaine.
  - ✓ Embauches de l'accueil station calibrées en fonction du prévisionnel de remplissage.

## II. Maintenance et supervision du réseau :

Mr DION revient sur la stratégie qui avait été adoptée pour l'exercice 2019-2020 à savoir la satisfaction des utilisateurs. Ceci avait conduit à la construction d'un nouveau contrat de service avec le GIE SUMNET, prévoyant, entre autres points, davantage de ressources humaines ainsi qu'une meilleure couverture du calendrier pour les interventions sur site. L'amélioration de cette prestation a été financée en consommant de la trésorerie pour l'exercice 2019-2020.

Mr DION fait part des très bons retours formulés par les usagers et il explique que cette prestation sera renouvelée. Son coût global, révisé à la baisse, sera cette fois-ci totalement intégré au budget de fonctionnement pour un montant de 160 000 €. Cet ajustement impliquera l'abandon de certaines prestations qui restent à définir avec ce prestataire.

## III. Location écrans dynamiques : + 4 100 €

Ce service a été activé au cours de l'exercice dernier et permet d'améliorer la diffusion d'informations au public au sein de la cellule d'accueil station.

Ce système permet de diffuser sur écrans tout type d'informations et de les modifier en temps réel :

- ✓ Procédures
- ✓ Informations parkings
- ✓ Informations routières...

Il est indispensable selon Mr DION de pouvoir disposer de ce type d'équipement pour le centre d'accueil d'une station de la renommée d'Avoriaz. Il précise que le système de la location a été retenu car permettant de pouvoir renouveler le matériel tous les 3 ans pour un coût similaire à celui de la location.

Mme COHEN-SOLAL fait part de son étonnement concernant cette dépense qui est assumée par l'ALDA et elle demande si cela ne devrait pas être assumé par l'Office de Tourisme.

Mr DION répond que l'ALDA est en charge de la gestion de l'accueil station, de l'explication des différentes procédures aux arrivants et que ce type de support de communication s'avère amplement nécessaire. Mr DION demande à Mr TRETHAU de faire un point sur les effectifs de l'accueil station.

Damien TRETHAU répond que 14 employés permanents constituent l'effectif en période hivernale. Doivent y être ajoutés les deux ou trois employés complémentaires embauchés pour les périodes scolaires Noël/nouvel-an/vacances de février et les neufs extras indispensables pour pouvoir mettre en œuvre la logistique du samedi avec le traitement des arrivées et départs. Un effectif de trois personnels techniques est aussi nécessaire en période hivernale pour assurer le réassort des luges à bagages et l'entretien général de la zone d'accueil.

Mr TRETHAU explique que ces écrans permettent, en complément des procédures, de diffuser des informations « éphémères » du type indications sur les conditions routières en cas de chainage obligatoire, parkings couverts complets ou encore des contenus à caractère ludique sur les créneaux de la semaine.

Mr TRETHAU termine en expliquant que des écrans supplémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer une couverture globale des quais d'accueil et qu'ils seront très certainement intégrés au budget 2021-2022.

### Budget d'investissement :

RESEAU TV INTERNET		At	
Déploiement tête de réseau GPON	5	46 631 €	✓ Investissement mis en suspens
Finalisation déploiement horizontal GPON	10	7 272 €	
Onduleur x 2	5	4 980 €	✓ Appareils en fin de vie ✓ Autonomie relativement dégradée
Centrale TV QPSK	5	1 832 €	✓ Matériel de dépannage pour remplacement si problématique
Emetteur optique	5	1 228 €	✓ Matériel de dépannage pour remplacement si problématique

Mr DION explique qu'il a été décidé de surseoir à l'investissement de 46 631 € qui devait être consenti pour continuer le programme d'équipement en matériel GPON de la tête de réseau.

Il explique ensuite que les autres dépenses (onduleurs, central TV et émetteur optique) sont en revanche indispensables pour assurer la pérennité de fonctionnement de l'infrastructure réseau.

### Situation de trésorerie :

Mr DION présente à l'Assemblée un point estimatif de la trésorerie à fin septembre 2020 et il précise que ces 242 K€ s'avèrent indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'Association au niveau financier. Il indique que la situation de trésorerie n'est pas aussi exceptionnelle que certains ont bien voulu le laisser entendre au cours de réunions précédentes.

TRESORERIE	
Trésorerie au 12/07/20	324 000 €
Dont provision appel de fonds non consommée	- 219 268 €
<b>Trésorerie réelle au 12/07/20</b>	<b>104 732 €</b>
Appel cotisations ALDA fin 07/20	+ 239 817 €
Cotisations dues exercice 2019/2020	+ 204 000 €
Facturation participation accueil	+ 26 500 €
Dépenses estimées jusqu'à fin 09/20	- 332 600 €
<b>Trésorerie réelle estimée au 30/09/20</b>	<b>242 449 €</b>

### Budget général 2020-2021 :

Mr DION présente le budget général qui sera soumis au vote de ce jour avec l'application d'une cotisation ALDA fixée à 4,30 €/m<sup>2</sup>.

RECETTES		2020 - 2021	2019 - 2020	2019 - 2020
		4,30 €/m <sup>2</sup>	4,30 €/m <sup>2</sup>	Estimation fin septembre
Cotisation ALDA		1 112 456	1 117 859	1 117 859
Cotisation ARIETIS		12 434	12 434	12 434
PK Falaise et Proclou		3 440	3 440	3 440
PK Plateau		3 655	3 655	3 655
Hôtel MIL 8		11 638	14 534	14 534
Franco-Suisse		1 286	0	0
Autres recettes		154 761	96 392	82 944
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 299 669</b>	<b>1 248 313</b>	<b>1 234 866</b>
DEPENSES				
ACHATS		89 150	89 150	78 358
TRAVAUX FOURNITURES		530 000	488 600	535 649
SALAIRES / CHARGES SOCIALES		599 800	586 040	552 133
DIVERS	Dont amortissements : 130 326 €	135 326	124 957	132 970
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 254 276</b>	<b>1 288 737</b>	<b>1 299 110</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 54 607</b>	<b>- 40 424</b>	<b>- 64 244</b>

Mr JOMBART indique ne pas comprendre la politique budgétaire conduite par l'ALDA en faisant référence au budget négatif voté l'année dernière, au budget négatif présenté ce jour et à la situation de trésorerie qui a juste été évoquée.

Mr JOMBART suggère d'augmenter la cotisation de 20 centimes afin de ne pas avoir à procéder à une augmentation plus significative dans les prochaines années.

Mr DION répond qu'une augmentation de la cotisation a été présentée au Syndicat de l'ALDA qui ne l'a pas acceptée pour ce budget 2020-2021 et que ce résultat négatif intègre aussi une certaine quote-part d'amortissement.

Damien TRETTHAU fait aussi remarquer que les résultats négatifs proposés intègrent à quelques milliers d'euros, la quote-part d'amortissement du programme de déploiement fibre optique, lui-même autofinancé par l'appel de fonds pour travaux de l'AGO ALDA d'août 2018.

## 2/ Point réseau TV-Internet :

Mr SOMNIER souhaite, avant de se prononcer sur le budget, obtenir une information juridique complémentaire sur la situation du réseau internet de l'ALDA, les deux sujets étant liés selon lui.

Pour Mr DION, ces deux sujets ne sont pas attachés et il indique qu'un appel de fonds avait été réalisé en 2018 afin de financer l'ouvrage horizontal de l'ALDA, voté à l'unanimité sauf une copropriété.

Mr SOMNIER confirme mais il rappelle que certains membres ont à l'époque effectivement voté positivement car motivés par l'obtention d'une dérogation auprès des autorités compétentes permettant de pouvoir opérer ce réseau conformément à la législation en vigueur.

Pour Mr DION, l'ALDA se situe dans la légalité jusqu'à plus ample information.

Mr DION rappelle que trois années ont été consacrées à bien expliquer aux membres de l'ALDA en quoi consistait cet appel de fonds pour travaux de déploiement.

Mr DION effectue le bilan de l'année écoulée :

## Hiver 2019-2020 :

- 421 incidents traités par le support téléphonique entre le 1<sup>er</sup> décembre 2019 et le 15 avril 2020.
- Sur ces 421 incidents, 151 rendez-vous planifiés chez les clients.

### **Incidents relevant d'un problème privatif : 280 soit 66,5 %**

- Paramétrage wifi
- Prises DATA bricolées ou non conformes dans les appartements.
- Câbles modems ou TV défectueux, bricolés ou non conformes.
- Problèmes de paramétrage TV ou de décodeurs non HD : demande faible.

### **Incidents relevant d'un problème de copropriété : 137 soit 32,5 %**

- Problèmes de répartiteurs d'étage défaillants ou d'ampli d'immeuble mal réglés.

### **Incidents relevant d'un problème ALDA : 2 soit 0,5 %**

- Problèmes météorologiques : neige collante sur les paraboles de tête de réseau

### **Bande passante**

- La ressource globale de 1,6 Gbps n'a jamais été saturée.

### **Pic d'utilisation**

- Pic atteint dans les semaines du 15 et du 22/02 2020 avec :
- 1 722 modems câble et 510 modems fibres connectés.
- Cette année, aucun incident lié à un problème général ou technique sur le réseau horizontal de l'ALDA.

## Eté 2020 au 20 août :

### **Incidents relevant d'un problème privatif : 26 soit 62 %**

- Prises DATA bricolées ou non conformes dans les appartements.
- Modems DOCSIS défectueux.

### **Incidents relevant d'un problème de copropriété : 14 soit 33 %**

- Problèmes de répartiteurs d'étage défaillants ou d'amplis d'immeubles mal réglés/dégradés.

### **Incidents relevant d'un problème ALDA : 2 soit 5 %**

- Problème centrale TV début juillet résolu dans la matinée.
- Problème nœud optique falaise en août.
- + sans incidence générale : un lien ORANGE tombé en date du 03/08 : lien n°2 en sécurité.



## Modems fibre déployés :

- Hiver 19/20 : 500
- Eté 20 : 700

## Copropriétés équipées :

Copropriétés équipées verticalement été 2020		Eligibles hiver 2020/2021
ADAGIO	NEVA	CEDRAT
ALLEGRO (semaine 28)	PAS DU LAC	ELINKA - MALINKA
ALPAGES 1 - 2	POINTE DE VORLAZ	FONTAINES BLANCHES
ANDANTE (semaine 28)	PORTES DU SOLEIL A (courant juillet)	INTRETS 1-2
ARAUCARYA	PORTES DU SOLEIL B	SEQUOIA
ARIETIS (appartements COTRAD)	RESIDENCE DES DROMONTS	
CAP NEIGE (courant été)	SASKIA 1 -3	
CHAPKA – HOTEL DE LA FALAISE	SASSAFRAS	
CROZATS	SASSANKA	<b>Eligibles hiver été 2021</b>
DATCHA	SEPIA	ANTARES
DOUCHKA (courant juillet)	SOSNA 1 - 2 - 3	ASTER
EPICEA	TAIGA	YUCCA CEDRELLA
HAUTS FORTS 2	THUYA	
KOURIA	TILIA (courant été)	
MELEZES 1 - 2	VIVACE	

## Coûts et performances :

Mr DION rappelle à l'Assemblée que l'architecture retenue pour le déploiement fibre optique de l'ALDA a été calqué sur le système qui avait été retenu pour son réseau coaxial avec un partage des responsabilités sur les segments :

- Horizontaux (desserte en pied d'immeuble par l'ALDA).
- Verticaux (colonne vertébrale des immeubles, avec une décision individuelle d'équipement à prendre par les Assemblées Générales de chaque copropriété).
- Terminales (décision individuelle de chaque propriétaire de se raccorder à la colonne vertébrale de l'immeuble + acquisition du modem).

Mr DION explique aussi qu'une délégation du service et de l'équipement en fibre optique de la station à un opérateur avait en son temps été envisagée mais que les coûts associés étaient très prohibitifs. Le découpage des coûts comme présenté ci-dessus demeurerait le modèle économique le plus intéressant et consiste en une modernisation du réseau coaxial existant.

Mr DION rappelle que les coûts de fonctionnement du réseau ALDA sont intégrés au budget, que les propriétaires aient décidé de s'y relier ou non.

Mr DION poursuit en abordant le sujet de la conformité du modèle retenu par l'ALDA. Il explique que plusieurs réunions ont été menées depuis 2016 entre l'ALDA et le SYANE. L'ALDA a également rencontré les autorités de l'ARCEP :

- [5 octobre 2016 : Réunion au SYANE](#)  
ALDA : Gilbert Joël (Vice-Pdt), Tréthau Damien (Directeur)  
SYANE : Soulas Olivier (Chef de projet du RIP (Réseau d'Initiative Publique)).
- [3 Mars 2018 : Echange téléphonique Dion Guy et Soulas Olivier](#)
- [22 mars 2018 : Courriel SYANE](#) : Monsieur DION indique que l'ALDA a reçu un courriel du SYANE suite à une intervention de M. FEIGE, concernant le déploiement du réseau en fibre optique de l'ALDA et que s'en est suivie une discussion technique entre l'ALDA et le SYANE
- [23 mai 2018 : Réunion au SYANE](#) :  
ALDA : Dion/Diedrich/Tréthau/Rapp (conseil juridique)  
STS 74 : Fourreaux/Gomez  
SYANE : Scoton, Soulas, Peillex + autres élus du SYANE
- [Novembre 2019 : Réunion ARCEP à Paris](#) :  
Dion/Rapp + 3 représentants ARCEP  
Mr DION explique que rien n'est véritablement ressorti de cet échange. Les représentants de l'ARCEP ont simplement invité l'ALDA à prendre langue avec le SYANE.
- [15 janvier 2020](#) : Réunion SYANE/MAIRIE/ALDA à Morzine
- [17 juillet 2020](#) : Réunion MAIRIE/ALDA

Mr DION explique que le SYANE est en charge d'un déploiement FTTH (Fiber To The Home), c'est-à-dire jusqu'à la prise chez l'abonné. Cela est différent du FTTO (Fiber To The Office), service pour sa part dédié aux professionnels.

Le déploiement SYANE s'inscrit dans la continuité de la politique gouvernementale en matière d'équipement du territoire en réseaux fibre optique et visant à supprimer les déserts numériques.

Mr DION indique que le réseau horizontal de l'ALDA est initialement un réseau coaxial conçu pour acheminer un signal télévisé, qu'il a été conforté par la technologie Docsis pour délivrer un service internet au milieu des années 2000 et qu'il est actuellement en cours de migration vers un réseau composé de fibre optique. Ce réseau existe depuis plus de 40 ans.

Mr DION poursuit en affirmant que l'ALDA a encore dernièrement procédé à des consultations juridiques à très haut niveau et que les juristes ont considéré que le réseau horizontal de l'ALDA est conforme à la législation qui lui est applicable. Selon ces consultants, il n'est pas possible d'appliquer la législation FTTH à un réseau qualifié d'horizontal s'arrêtant en pied d'immeuble.

Mr DION informe l'Assemblée de la tenue prochaine de deux réunions, l'une avec la Mairie, la seconde avec le SYANE. Mr DION affirme que ces rencontres seront l'occasion pour l'ALDA de présenter ses points de vue, ses arguments et d'obtenir les demandes formalisées du SYANE.

Mr DION rappelle ensuite que le déploiement du réseau ALDA est venu télescoper le projet d'installation du SYANE à Avoriaz. Il explique que le SYANE a pour mission d'équiper le secteur en FTTH et que cette démarche représente aussi pour lui un intérêt économique. Il s'avère que son délégataire, COVAGE, a pour mission d'opérer ce réseau et de le mettre à disposition des opérateurs nationaux moyennant rémunération. Ces derniers seront alors en mesure de proposer aux particuliers des offres d'abonnement tout à fait classiques (dans l'ordre des 30 ou 40 €/mois). Ces opérateurs devront en revanche rémunérer COVAGE pour emprunter l'infrastructure dont il est gestionnaire et desservir leurs clients.

Mr FILLON fait allusion à un écrit de Mr DION qui stipule que le réseau de l'ALDA est conforme à la réglementation de l'ARCEP.

Il demande à ce qu'un écrit de l'ARCEP faisant part de cette conformité soit communiqué.

Mr DION répond que Mr FILLON pourra disposer d'éléments après la prochaine réunion programmée avec le SYANE.

Mr FILLON déclare qu'il sollicite un document ARCEP et non SYANE.

Mr DION répond qu'une réunion avec l'ARCEP a déjà eu lieu, particulièrement décalée par rapport au contexte du dossier sachant que les représentants de l'ARCEP se sont montrés relativement détachés du sujet et ont invité l'ALDA à prendre attache avec le SYANE.

Mr DION rappelle aussi que la demande de rencontre formulée par l'ALDA à l'endroit de l'ARCEP datait de presque deux ans.

Mr DION présente certains des arguments dont peut se prévaloir l'ALDA :

ARGUMENTAIRE SYANE	ARGUMENTAIRE ALDA
<p>Toute installation de fibre optique jusque dans les locaux, à usage de logement ou professionnel, destiné, exclusivement ou non, à la fourniture au public de services de communications électroniques ou de services de communication au public par voie électronique, relève de l'installation d'un réseau ouvert au public FTTH, et relève donc de l'application de l'article 34-8-3 du CPCE et des décisions associées de l'ARCEP 2009-1109 ;2010-1312 ;2015-0776 ; et autres décisions associées.</p>	<p><b>Non.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1.</b> il s'agit au mieux d'un <b>réseau indépendant</b> réservé à un <b>groupe fermé d'utilisateurs</b> (constitué des occupants des immeubles de la station d'Avoriaz, propriétaires ou locataires) et connecté aux réseaux publics à un bout seulement.</li> <li><b>2. Propriété privée :</b> le réseau ALDA est déployé sur une propriété privée.</li> <li><b>3. Dès la création de la station placé sous l'autorité exclusive de l'ALDA :</b> Il a été dès la création de la station placé sous l'autorité exclusive de l'ALDA, qui a pris la précaution de se déclarer comme opérateur de communications électroniques auprès de l'ARCEP.</li> <li><b>4. Il n'a jamais fait l'objet d'un classement définitif dans la voirie publique.</b></li> <li><b>5. Il ne s'agit pas d'une installation ex nihilo.</b> Il s'y ajoute le fait qu'il ne s'agit pas d'une installation ex nihilo mais de la réhabilitation d'un réseau existant, justifiée par son état défectueux et l'importance des liaisons efficaces pour l'attractivité de la station d'Avoriaz.</li> <li><b>6. La réglementation de l'ARCEP citée n'est pas applicable au réseau opéré par l'ALDA,</b> ne serait-ce que parce que la plupart de ses prescriptions ne peuvent pas être respectées soit en raison des conditions climatiques (positionnement des points de desserte ou de mutualisation au pied de chaque immeuble) soit encore en raison du nombre de logements desservis.</li> <li><b>7. Accessible à tout opérateur tiers :</b> L'ALDA a fait en sorte que les infrastructures du réseau restent accessibles à tout opérateur tiers qui souhaiterait y avoir accès. La présence de Courchevel Telecom sur les infrastructures le confirme.</li> <li><b>8. Publier et à mettre en place une offre d'accès :</b> L'ALDA est disposée à publier et à mettre en place une offre d'accès.</li> </ol>

Ceci implique notamment un processus de construction, une ingénierie et structure de tarification conforme à la réglementation (points de mutualisation conformes, appels à cofinancements, offre d'accès au PM et aux lignes de fibre optique, ceci implique que toute fourniture de service sur ces lignes doit être réalisée à partir des points de mutualisation, que ce soit par un opérateur télécom «classique» (Orange, Free, SFR, Bouygues...) ou par tout autre type d'opérateurs, y compris ceux qui souhaiteraient utiliser les lignes pour fournir un service spécifique à l'ensemble des copropriétaires (exemple : service antenne + accès internet facturé dans les charges).

ALDA HABILITÉE À RÉNOVER LES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU HORIZONTAL,

Non. L'ALDA est statutairement et réglementairement habilitée à rénover les infrastructures du réseau horizontal, relevant de sa compétence exclusive. Pour ce faire, elle aurait pu faire appel à un opérateur de communications électroniques (par exemple sous la forme d'une concession des infrastructures à rénover). Ce n'est pas le choix qu'a effectué son assemblée. Ce choix est souverain et ne relève que de sa compétence.

Mr SOMNIER demande si le SYANE doit installer son réseau à Avoriaz l'année prochaine.

Mr DION n'exclut pas cette possibilité et confirme que la fibre optique du SYANE desservant sa tête de réseau à Avoriaz est déjà opérationnelle.

Mr DION confirme que si l'ALDA était contrainte de mettre un terme à l'exploitation de son réseau internet, les propriétaires devraient alors souscrire des abonnements coûteux auprès des opérateurs traditionnels.

Mr GIDOIN rappelle qu'à sa connaissance, que l'une des missions du SYANE est de désenclaver les territoires en matière de réseau public à très haut débit et que ce Syndicat qui est subventionné par des participations publiques octroie une délégation de service à COVAGE sur 25 ans.

Pour Mr GIDOIN, il faut s'interroger sur le coût supplémentaire que devraient supporter les propriétaires si l'ALDA était dans l'obligation d'abandonner son service internet.

Mr GIDOIN rappelle que les coûts de fonctionnement du réseau ALDA n'excèdent pas les 1€/m<sup>2</sup>/an soit 20€ pour un studio de 20m<sup>2</sup> à comparer avec les éventuels 35€/mois en moyenne d'un opérateur classique.

Mr GIDOIN affirme en revanche que ce dossier revêt un caractère beaucoup plus complexe que le sujet économique qu'il fait ressortir car il est possible d'avoir juridiquement raison et politiquement tort. Il explique que les mairies qui participent aussi au financement de ce Syndicat ont tout intérêt à ce que ce dernier équipe leurs territoires pour régler le sujet des déserts numériques et que l'ALDA doit aussi prendre en considération la position de la Mairie de Morzine-Avoriaz, favorable à l'implantation du réseau SYANE à Avoriaz.

Mr GIDOIN indique que si l'ALDA devait abandonner l'opération de son service internet, le surcoût qui en découlerait n'aura pas vraiment d'impact financier pour lui puisqu'il est propriétaire d'un chalet mais qu'il regrette que les propriétaires de plus petites unités de logement aient à subir un préjudice pécuniaire.

Mr GIDOIN fait remarquer que certaines communes de Haute-Savoie, comme Chamonix, ont refusé d'être membres du SYANE.

Mr FILLON analyse ce sujet différemment en affirmant que la commune de Chamonix n'a jamais fait partie du SELEC (Syndicat d'électrification) qui est l'ancêtre du SYANE.

Mme Aube MARULLAZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Morzine-Avoriaz déclare que la Mairie et l'ALDA doivent travailler en bonne intelligence.

Mr DION confirme.

Mme HILDEBRANDT indique que son chalet a été connecté au réseau fibre de l'ALDA et qu'elle n'est pas entièrement satisfaite, que le service TV ne fonctionne pas correctement et que le coût du raccordement lui apparaît quelque peu onéreux (850€).

Mr DION répond à Mme HILDEBRANDT qu'elle doit prendre attache avec SUMNET pour ce type de problématique individuelle.

Mr GOMEZ explique que contrairement aux immeubles, les chalets doivent prendre en charge leur connexion jusqu'au point de raccordement technique le plus proche, ce qui peut expliquer le surcoût annoncé par Mme HILDEBRANDT (dans la cas présent, raccordement du chalet au point de raccordement technique du SOSNA).

Mr SOMNIER revient sur les éléments soutenus et présentés par Maître RAPP (conseil juridique de l'ALDA) dans le cadre de l'AGO ALDA d'avril 2018. Il rappelle que Maître RAPP, assez sûr de son argumentation, avait effectivement expliqué la spécificité du réseau Avoriazien et qu'il allait la défendre auprès des services de l'ARCEP. Mr SOMNIER déclare que les propos de Mr DION laissent présager qu'une dérogation de l'ARCEP ne sera pas obtenue.

Mr DION répond que l'ARCEP ne semblait pas concernée par les problématiques locales et que cette autorité a donc retourné l'ALDA vers le SYANE. Mr DION confirme qu'une dérogation ne leur a pas été demandée et que cette rencontre ALDA/ARCEP avait pour objectif d'effectuer une présentation de la singularité du réseau ALDA, de déceler les éventuels points d'incompréhension.

Mr SOMNIER déclare à nouveau que le vote de l'appel de fonds pour travaux avait été réalisé sur la base des affirmations de Maître RAPP.

Mr DION répond que le réseau ALDA propose un service exceptionnel pour son coût de fonctionnement et que de nombreuses précautions ont été prises.

Mr SOMMIER ne remet pas en cause la réalisation technique et les performances du réseau mais il tient à souligner le point qu'il vient d'exposer sur les motivations du vote de certains immeubles.

Mme COHEN-SOLAL demande si un audit du réseau ALDA par le SYANE a été envisagé afin d'en entrevoir une éventuelle rétrocession.

Mr DION répond que cette piste a en son temps été envisagée mais que les différents sujets techniques identifiés ne rendent pas cette solution possible.

Mr SOMNIER formule l'hypothèse que le SYANE reprenne les réseaux verticaux déjà installés.

Mr DION répond que ce sujet concerne le SYANE et les copropriétés et non l'ALDA et il rappelle que l'ALDA est responsable de son réseau horizontal.

Mr SOMNIER demande si dans ces conditions, chaque copropriété devra entamer une discussion avec le SYANE.

Mr DION confirme.

Mr GRABKOWIAK et Mme MARTINACHE font part de leur satisfaction concernant le service internet fibre fourni par l'ALDA. En revanche, Mr GRABKOWIAK formule sa relative inquiétude suite aux affirmations de Mr DION qui laissent présager l'obligation de souscrire à des abonnements opérateurs de type résidence principale s'il est avéré que l'ALDA doit effectivement suspendre son service internet.

Mr DION confirme que l'ALDA va tout mettre en œuvre pour défendre la continuité de son réseau.

Mr GRABKOWIAK souligne qu'il a été élu d'une commune de Haute-Savoie qui ne participait pas au SYANE jusqu'au 28 juin 2020.

Mr JOMBART qui représente la copropriété des Intrets indique que cet immeuble devait prochainement amorcer son fibrage vertical. En considération des déclarations de ce jour, Mr JOMBART demande si son immeuble doit poursuivre dans cette direction.

Mme Aube MARULLAZ recommande de rester en attente.

Mr DION répond que la mise en œuvre du réseau SYANE risque de prendre quelques années mais il recommande également d'au moins attendre la prochaine rencontre entre le SYANE et l'ALDA.

Mr DION propose de passer au vote :

**La résolution n°1 « Vote du budget 2020/2021 » est soumise au vote de l'Assemblée.**

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 371 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 984

Nombre de voix exprimées : 984

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

Nombre de OUI : 823

Nombre de NON : 141

Nombre d'ABSTENTIONS : 20

**La résolution n°1 « Vote du budget 2020/2021 » est approuvée.**

#### **4/ Questions diverses.**

Mr DION informe l'Assemblée de l'annulation de la réunion publique normalement organisée par l'ALDA en considération du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 avec les remerciements de Guy DION.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA (démissionnaire)

Guy DION

Le Vice-Président de l'ALDA, pour ordre

Eric DUSSART

Le secrétaire de séance

Damien TRETHAU

